



PROSEU

RECOMMANDATIONS – L'ÉNERGIE AVEC LES CITOYENS

Recommandations pour renforcer les prosummateurs et les communautés énergétiques dans les États membres et la politique de l'UE

Les conditions sont favorables au prosumérisme. En effet, il a le potentiel de contribuer activement aux objectifs de neutralité climatique et de rendre la transition énergétique socialement inclusive et bénéfique pour tous. Pour que les citoyens puissent s'en saisir, le consortium PROSEU propose une **série de recommandations politiques pour l'intégration du prosumérisme en Europe. Les décideurs politiques nationaux pourront s'appuyer sur ces propositions concrètes** lors de l'élaboration de leurs législations nationales.

Ces recommandations sont précisées dans les rendus de projets détaillés du projet PROSEU



Image : Nathan McBride

www.proseu.eu



VEILLER À LA TRANSPOSITION ADÉQUATE ET DANS LES DÉLAIS DES DISPOSITIONS DE L'UE RELATIVES AUX COMMUNAUTÉS ÉNERGÉTIQUES

DÉFINIR :

Les communautés d'énergie renouvelable doivent être **correctement définies**, en tenant compte de leurs principales caractéristiques telles que le partage de l'énergie, la cohérence entre les définitions des communautés d'énergie renouvelable (CER) et des communautés énergétiques citoyennes (CEC), la relation entre les communautés énergétiques (CE) et l'auto-consommation collective, la forme juridique des CE dans le système juridique national, les avantages, la proximité, le contrôle du respect par les CE des critères les classant comme communautés énergétiques.

CRÉER :

Des décisions relatives aux **cadres favorables** aux communautés énergétiques et aux prosommateurs devraient être prises sans délai, en accordant une attention particulière à des éléments tels que des nouveaux droits accordés aux citoyens pour produire, auto-consommer et partager l'énergie, les régimes d'aide, la coopération avec les opérateurs de réseaux de distribution et les droits des communautés énergétiques à jouer ce rôle, les ménages vulnérables, l'accès aux données, l'information et la formation, le renforcement des capacités et le rôle des autorités locales et des municipalités.

ADOPTER :

Les législateurs devraient adopter le cadre législatif sur les communautés d'énergie renouvelable dès que possible et, en tout état de cause, au plus tard le 30 juin 2021. Cela devrait toutefois se faire sans nuire à la qualité de la législation et d'une manière qui permette une **évaluation**, une **réflexion et une consultation suffisantes** pour que les mesures adoptées soient effectivement adaptées à l'objectif visé.

FIXER DES OBJECTIFS AMBITIEUX POUR LES PROSOMMATEURS ET LES COMMUNAUTÉS ÉNERGÉTIQUES :

La fixation d'objectifs est un outil politique essentiel pour créer la dynamique nécessaire à un véritable changement et pour exploiter pleinement le potentiel de la technologie. En fait, les prosommateurs peuvent très largement contribuer à l'énergie produite en 2050. Rien que dans le secteur résidentiel, les technologies mises en œuvre par les prosommateurs peuvent produire 89 % de l'électricité nécessaire, et couvrir la totalité des besoins en chauffage et climatisation.

DÉFINIR AU MOINS DEUX OBJECTIFS :

Aussi proposons-nous deux objectifs spécifiques pour 2030 :

- Un objectif quant à la capacité ou énergie photovoltaïque sur les toits, fixé en fonction du potentiel technique de chaque État membre, idéalement autour de 50 % d'ici 2030.
- Un objectif quant aux communautés énergétiques, fixé en tant que pourcentage de l'objectif national total en matière d'énergies renouvelables. Comme les projets de communautés énergétiques ont tendance à accroître l'acceptation du public, leur part doit être significative. En outre, des objectifs non énergétiques tels que le nombre de communautés énergétiques (renouvelable) et le nombre de membres de ces communautés devraient également être définis.

→ **Document d'orientations pour la transposition nationale des nouvelles directives de l'UE relatives aux prosommateurs d'énergie renouvelable (en anglais)**

→ **Principales recommandations et constatations techniques relatives aux communautés de prosommateurs (en anglais)**



CRÉER LE CADRE DE SOUTIEN ET CRÉER LA RESPONSABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

La législation des États membres devrait préciser quels types de structure juridique peuvent être utilisés pour les communautés énergétiques. En outre, les gouvernements devraient réaliser des **analyses de rentabilité transparentes** sur les services que les communautés d'énergie renouvelable peuvent fournir au système énergétique et aux économies locales.

ÉVALUER :

Une évaluation correctement menée des obstacles et des potentiels des communautés énergétiques est essentielle pour sensibiliser les responsables politiques à la situation et au potentiel des communautés énergétiques. Elle est également cruciale pour préparer une législation et des instruments politiques adéquats. Elle devrait être menée dans le cadre d'une large consultation pour permettre aux citoyens d'exprimer leurs attentes et d'aborder les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

SOUTENIR :

Les procédures administratives devraient être simplifiées, par exemple en créant des **points de contact uniques** et en réduisant les exigences techniques, financières et juridiques. L'éducation, la formation et les activités de **renforcement des capacités** des citoyens, des collectivités locales et des PME amélioreront la « **littératie** » **énergétique** de l'ensemble des citoyens. Les communautés énergétiques devraient être soutenues dans la lutte contre la pauvreté énergétique et l'inclusion sociale.

SE MONTRER RESPONSABLE :

La législation nationale devrait refléter le caractère futur du système énergétique distribué en établissant clairement que la planification et la mise en œuvre énergétiques doivent avoir lieu à tous les niveaux politiques et institutionnels, notamment au niveau des citoyens, des entreprises, des municipalités, des villes, des régions,

des États et des pays. Les acteurs locaux, régionaux et nationaux doivent devenir **responsables en matière d'énergie** en définissant leurs propres plans énergétiques et climatiques, y compris les objectifs énergétiques et les mesures soutenant les PNEC et toute nouvelle loi résultant de la transposition des directives de l'UE. Cela signifie également que les niveaux de gouvernement supérieurs doivent pouvoir compter sur les contributions apportées par les niveaux inférieurs et les agréer au niveau national et européen.

Les collectivités locales et régionales devraient par conséquent pouvoir s'impliquer dans des projets communautaires. Elles sont des acteurs clés pour encourager les initiatives de prosumérisme (collectives) à prendre leur envol et pour veiller à ce qu'elles soient acceptées et soutenues par les citoyens au niveau local. En tant que propriétaires d'une quantité importante de biens et de services à forte intensité énergétique (par exemple, l'éclairage public), les collectivités locales sont de grands consommateurs d'énergie mais ont également un potentiel élevé de production d'énergie, par exemple sur les toits publics.



ASSURER LA PARTICIPATION DES PROSOMMATEURS ET DES COMMUNAUTÉS ÉNERGÉTIQUES DANS LES PROCESSUS DE GOUVERNANCE

L'arrivée attendue des prosommateurs et des communautés énergétiques en tant que nouveaux acteurs du système énergétique signifie que de nouveaux moyens de coopération et de consultation doivent être trouvés. Le modèle de gouvernance doit par conséquent être repensé et amélioré, car les **prosommateurs ne sont actuellement pas suffisamment représentés** dans les processus de décision et d'élaboration des politiques.

INVITER À PARTICIPER :

La participation de **représentants des prosommateurs** est nécessaire dans un certain nombre de domaines politiques nationaux et de l'UE ainsi qu'au niveau local. Il doit être établi que les **gouvernements doivent rechercher activement la contribution et les conseils des représentants des prosommateurs** et encourager la création d'organismes (comme des associations) capables d'agir en tant que représentants des prosommateurs.

La gouvernance participative doit être exercée dans le respect des droits d'**accès à l'information**, de **participation du public et d'accès à la justice** tels que définis dans la Convention d'Aarhus et la Recommandation de Maastricht. Des **activités d'information et de sensibilisation** devraient être menées à bien afin de faire connaître et d'expliquer ces droits afin que les prosommateurs et les communautés énergétiques puissent se les approprier.



Image : pxhere



ASSURER LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DU PROSUMÉRISME

Il existe toujours au sein de l'UE de nombreuses conditions-cadres réglementaires défavorables qui entravent l'expansion des modèles économiques sur lesquels repose le prosumérisme. En apportant les changements politiques détaillés ci-dessous, il serait possible de créer des modèles économiques plus viables, plus innovants et plus performants pour les prosummateurs collectifs.

PROGRAMMES D'INCITATION :

Les prosummateurs devraient bénéficier de prix garantis pour l'électricité exportée ainsi que d'incitations fiscales sur le matériel renouvelable. Une rémunération équitable de l'énergie excédentaire devrait être garantie. En outre, des incitations qui récompensent les prosummateurs sur une base dynamique – en maximisant la valeur systémique des systèmes plus intelligents, qui comprennent souvent le stockage et d'autres éléments de flexibilité – devraient être introduites. En outre, des programmes simples d'auto-consommation partagée dans des bâtiments à plusieurs occupants ou dans des zones géographiques locales devraient être mis à disposition.

FRAIS DE RÉSEAU :

Les frais de réseau fixes et volumétriques élevés entravent les modèles économiques, qui offrent une certaine souplesse, et répercutent de manière disproportionnée les coûts de réseau sur les non-prosummateurs. L'adoption d'une tarification réseau qui soit dynamique et basée sur l'emplacement et la capacité, peut récompenser les modèles économiques qui permettent la flexibilité et l'auto-consommation communautaire et réduisent le coût global de l'intégration des SER. Dans de nombreux cas, les gouvernements et les communautés locales pourraient mieux exploiter les réseaux locaux afin d'aligner stratégiquement l'évolution du réseau intelligent local et le développement spatial.

ACCÈS AU MARCHÉ :

Les régulateurs nationaux et de l'UE devraient revoir la conception des marchés de gros, d'équilibrage et de flexibilité afin qu'ils soient accessibles à des agrégateurs indépendants et distribués – susceptibles d'être la source de stabilité du système à faibles émissions de carbone la moins chère. Les opérateurs de réseaux de distribution devraient être encouragés à exploiter de nouveaux

marchés de flexibilité locaux – en équilibrant le système aux niveaux de tension les plus bas. Cela devrait également permettre à plusieurs fournisseurs et agrégateurs d'énergie d'alimenter différents systèmes dans les foyers et les entreprises.

INFRASTRUCTURE INTELLIGENTE :

Les responsables politiques nationaux devraient accélérer le déploiement des compteurs intelligents et des chargeurs pour véhicules électriques, les normes d'interopérabilité et de produits étant convenues au niveau de l'UE. Les études suggèrent que ces efforts sont mieux coordonnés par les acteurs gouvernementaux et les opérateurs de réseaux de distribution que par les fournisseurs d'énergie et les constructeurs automobiles.

IMPÔTS ET TAXES :

La charge de la taxation de l'énergie et des énergies renouvelables pèse de manière disproportionnée sur les factures d'électricité, pénalisant l'électrification à faibles émissions de carbone et décourageant les modèles économiques des prosummateurs, qui valorisent la flexibilité. Compte tenu de la nature régressive de ces prélèvements pour les consommateurs à faible revenu, nous pensons qu'il y a de bonnes raisons de transférer au moins une partie de ces prélèvements vers la fiscalité générale.

CODES ET LICENCES DES FOURNISSEURS :

Les exemptions de licence pour les petits fournisseurs d'énergie ou les fournisseurs communautaires peuvent être utiles pour favoriser la valeur sociale locale. En outre, l'assouplissement des exigences imposées aux fournisseurs d'énergie en matière de coordination des transactions peut favoriser l'émergence de modèles d'échange d'énergie entre homologues.

→ **Politiques relatives aux modèles économiques des prosummateurs dans l'UE (en anglais)**

→ **Rapport des parties prenantes sur l'innovation financière pour l'expansion du prosumérisme (en anglais)**



PROSEU

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Cette vue d'ensemble des principales recommandations pour l'intégration du prosumérisme découle du projet PROSEU. Toutes ces recommandations sont basées sur rendus de projets détaillés et des analyses approfondies. Les décideurs politiques et les personnes intéressées sont invités à examiner les versions complètes de ces documents soutenant la création d'un cadre favorable au prosumérisme collectif au sein des États membres de l'UE.

Retrouvez tous les rendus de projets PROSEU sur www.proseu.eu/resources

Éditeur : Arthur Hinsch, ICLEI Europe

Collaborateurs : Tous les partenaires

À PROPOS DU PROJET PROSEU

« PROSEU – Prosumers for the Energy Union » est un projet de recherche financé au titre du programme de l'UE Horizon 2020. Il réunit onze partenaires de sept pays européens (universités, instituts de recherche et cabinets de conseil, organisations non gouvernementales et à but non lucratif). L'objectif du projet est de contribuer à placer les **citoyens**, en particulier ceux qui **produisent et consomment leur propre énergie renouvelable** (les « prosommateurs »), **au centre de la transition énergétique**.

CONTACT

✉ info@proseu.eu 🌐 www.proseu.eu 🐦 [@Proseu_Project](https://twitter.com/Proseu_Project)

in [linkedin.com/proseu](https://www.linkedin.com/company/proseu) 📺 [youtube.com/proseu](https://www.youtube.com/proseu) 📺 [flickr.com/proseu](https://www.flickr.com/proseu)



Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'UE au titre de la convention de subvention n°764056. Les avis sont ceux de PROSEU et ne représentent pas nécessairement ceux de l'UE.